



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### COMMANDE

Tout ordre comporte de la part du client l'acceptation des conditions générales de vente ci-dessous, lesquelles ne peuvent en aucun cas être annulées par des conditions d'achat contraires. Elles annulent notamment toute éventuelle clause arbitrale ou attributive de compétence.

L'acheteur est engagé de façon irrévocable et la vente est parfaite et définitive dès la signature du bon de commande. Par la simple signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales, de vente et déclare ainsi s'y soumettre. Toutes dérogations aux présentes conditions générales de vente n'auront de valeur qu'après avoir fait l'objet d'une approbation écrite de notre part.

### OFFRES

Elles sont faites à titre documentaire et sans engagement, sauf vente de marchandises en stock, ou sous réserve de livraison par les usines pour les autres marchandises. Elles ne sont valables que pendant les délais fixés.

Toute modification concernant les taxes, impôts, charges sociales, barèmes de rémunération ou prix de matières premières, survenant entre la commande et même en cours d'exécution de cette dernière entraîneront de plein droit et sans mise en demeure le rajustement du prix convenu.

### DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont maintenus dans la mesure du possible, mais ne sont pas de rigueur. Ces derniers ne prenant cours qu'à partir du paiement prévu. En aucun cas, le retard apporté par nous dans l'exécution d'un ordre ne peut entraîner pour nous ni une pénalité ni l'annulation de la commande, ni le droit pour l'acheteur de se pouvoir ailleurs pour notre compte, ni non plus l'obligation pour nous de fournir des produits d'autres provenances.

### PAIEMENT

Nos factures sont payables à notre siège social, au comptant et sans escompte avec un acompte préalable à la commande de 25% du prix toute taxe comprise. La marchandise ne sera donc délivrée que contre paiement du solde.

Tout autre paiement demande un accord écrit de notre part. Nos prix sont toujours hors taxe. Toute facture, impayée à son échéance porte de plein droit, et sans mise en demeure, l'intérêt au taux de 15% l'an.

Indépendamment de ce qui précède, le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'application d'une clause pénale de 15% avec un minimum de 25euros à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible.

Tout frais de protêt, de recouvrement, encaissement et renouvellement d'effet et d'autres, provoqués par le non-paiement à l'échéance sont toujours à charge du client;

### RECLAMATIONS

Pour être valable, toute éventuelle réclamation touchant à la facture doit nous parvenir endéans la huitaine et son envoi. Toute réclamation concernant la fourniture doit nous parvenir dans les dix jours de la réception de la marchandise. Ces réclamations doivent être faites par lettre recommandée.

### RETOURS

Aucun retour ne peut être effectué sans notre accord préalable expressément formulé. A titre exceptionnel, et pour être agréable à l'acheteur, il doit en tout cas réalisé franco de port en nos ateliers, aux risques et périls exclusifs de l'acheteur et sous sa seule responsabilité.

### RESPONSABILITE

Le vendeur décline toute responsabilité des accidents qui pourront survenir par l'emploi de nos fabrications.

### TRANSPORTS

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même lorsque les envois sont faits "franco". Nos prix s'entendent pour des livraisons effectuées dans le Grand Charleroi, sauf dérogation écrite de notre part.

### ANNULATION

Le décès d'incapacité, le concordat ou la faillite de l'acheteur nous donnent le droit d'annuler ses commandes ou d'en suspendre l'exécution sans préavis et nous pourrions exiger le paiement immédiat et intégral de toutes fournitures restées en suspens ou impayées. Automatiquement, nous aurons le droit de reprendre les marchandises impayées et d'imputer les acomptes versés sur les fournitures effectuées. Les fournitures faites avec faculté de règlement à 30 jours ou autrement demeurent notre propriété exclusive jusqu'à complet règlement.

### JURIDICTION

Pour tous litiges, sur quelque base juridique qu'ils soient fondés, le cocontractant accepte de faire irrévocablement élection de domicile à notre siège social, attribue la compétence exclusive du tribunal de Charleroi en ce compris le Tribunal de Paix du Second Canton de Charleroi, même en cas de pluralité de défendeur.

En cas d'enregistrement de la facture, les frais y afférents seront toujours supportés par la partie qui aura rendu cette formalité nécessaire.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### COMMANDE

Tout ordre comporte de la part du client l'acceptation des conditions générales de vente ci-dessous, lesquelles ne peuvent en aucun cas être annulées par des conditions d'achat contraires. Elles annulent notamment toute éventuelle clause arbitrale ou attributive de compétence.'

L'acheteur est engagé de façon irrévocable et la vente est parfaite et définitive dès la signature du bon de commande.

Par la simple signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales, de vente et déclare ainsi s'y soumettre. Toutes dérogations aux présentes conditions générales de vente n'auront de valeur qu'après avoir fait l'objet d'une approbation écrite de notre part.

### OFFRES

Elles sont faites à titre documentaire et sans engagement, sauf vente de marchandises en stock, ou sous réserve de livraison par les usines pour les autres marchandises. Elles ne sont valables que pendant les délais fixés.

Toute modification concernant les taxes, impôts, charges sociales, barèmes de rémunération ou prix de matières premières, survenant entre la commande et même en cours d'exécution de cette dernière entraîneront de plein droit et sans mise en demeure le rajustement du prix convenu.

### DROITS DE REPRODUCTION ET BON A TIRER

Le fournisseur n'est pas responsable des violations des droits de reproduction détenus par des tiers pour autant qu'il ait exécuté son travail de reproduction de bonne foi. Seuls le donneur d'ordre est responsable. Chaque contestation portant sur les droits de reproduction suspend l'exécution du travail. Si le donneur d'ordre met à disposition du matériel (photos, fichiers digitaux...) à disposition du fournisseur, il est lui-même tenu de conserver les fichiers originaux et il est responsable de la qualité de ces fichiers ou matériels. La transmission par le donneur d'ordre d'un « bon-à-tirer » dûment daté et signé, décharge le fournisseur de toute responsabilité concernant des erreurs ou omissions qui seraient constatées éventuellement pendant ou après l'impression. Le « bon-à-tirer » reste la propriété du fournisseur et servira de preuve en cas de litige. La concordance parfaite des couleurs à reproduire, ainsi que la parfaite invariabilité des encres, de l'encrage et du repérage, ne sont pas garantis. Les différences propres au type de travail à exécuter, seront expressément acceptées par le donneur d'ordre.

### DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont maintenus dans la mesure du possible, mais ne sont pas de rigueur. Ces derniers ne prenant cours qu'à partir du paiement prévu. En aucun cas, le retard apporté par nous dans l'exécution d'un ordre ne peut entraîner pour nous ni une pénalité ni l'annulation de la commande, ni le droit pour l'acheteur de se pouvoir ailleurs pour notre compte, ni non plus l'obligation pour nous de fournir des produits d'autres provenances.

### PAIEMENT

Nos factures sont payables à notre siège social, au comptant et sans escompte avec un acompte préalable à la commande de 25% du prix toute taxe comprise. La marchandise ne sera donc délivrée que contre paiement du solde.

Tout autre paiement demande un accord écrit de notre part. Nos prix sont toujours hors taxe. Toute facture, impayée à son échéance porte de plein droit, et sans mise en demeure, l'intérêt au taux de 15% l'an.

Indépendamment de ce qui précède, le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'application d'une clause pénale de 15% avec un minimum de 25euros à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible. Tout frais de protêt, de recouvrement, encaissement et renouvellement d'effet et d'autres, provoqués par le non-paiement à l'échéance sont toujours à charge du client;

### RECLAMATIONS

Pour être valable, toute éventuelle réclamation touchant à la facture doit nous parvenir endéans la huitaine et son envoi.

Toute réclamation concernant la fourniture doit nous parvenir dans les dix jours de la réception de la marchandise. Ces réclamations doivent être faites par lettre recommandée.

### RETOURS

Aucun retour ne peut être effectué sans notre accord préalable expressément formulé. A titre exceptionnel, et pour être agréable à l'acheteur, il doit en tout cas réalisé franco de port en nos ateliers, aux risques et périls exclusifs de l'acheteur et sous sa seule responsabilité.

### RESPONSABILITE

Le vendeur décline toute responsabilité des accidents qui pourront survenir par l'emploi de nos fabrications.

### TRANSPORTS

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même lorsque les envois sont faits "franco". Nos prix s'entendent pour des livraisons effectuées dans le Grand Charleroi, sauf dérogation écrite de notre part.

### ANNULATION

Le décès d'incapacité, le concordat ou la faillite de l'acheteur nous donnent le droit d'annuler ses commandes ou d'en suspendre l'exécution sans préavis et nous pourrions exiger le paiement immédiat et intégral de toutes fournitures restées en suspens ou impayées. Automatiquement, nous aurons le droit de reprendre les marchandises impayées et d'imputer les acomptes versés sur les fournitures effectuées. Les fournitures faites avec faculté de règlement à 30 jours ou autrement demeurent notre propriété exclusive jusqu'à complet règlement.

### JURIDICTION

Pour tous litiges, sur quelque base juridique qu'ils soient fondés, le cocontractant accepte de faire irrévocablement élection de domicile à notre siège social, attribue la compétence exclusive du tribunal de Charleroi en ce compris le Tribunal de Paix du Second Canton de Charleroi, même en cas de pluralité de défendeur.

En cas d'enregistrement de la facture, les frais y afférents seront toujours supportés par la partie qui aura rendu cette formalité nécessaire.